



AMENAGEMENT DU REC DE VEYRET – VERS UN TERRITOIRE PLUS SUR



Compte rendu de la visite terrain à l'Espace de Liberté, organisée dans le cadre de la concertation préalable du projet d'aménagement du Rec de Veyret

Narbonne, le 24 juin 2026, de 10h40 à 12h15

1	OBJECTIFS ET DÉROULÉ DE LA VISITE DE TERRAIN	1
2	PARTICIPANTS.....	2
3	CONTENU DES ÉCHANGES	3
3.1	Les enjeux sur le bassin versant et le projet envisagé	3
3.2	L'urbanisme.....	4
3.3	Les alternatives au projet.....	4
3.4	Le couloir endigué : recalibrage prévu et aspect général	6
3.5	Les ouvrages écrêteurs de crue	7
3.6	Les impacts du projet au niveau du patrimoine.....	7
3.7	Le calendrier du projet.....	8

1/8

1 Objectifs et déroulé de la visite de terrain

Cette visite de terrain vise à :

- Permettre aux riverains du rec de Veyret de venir d'informer au plus proche de chez eux du projet d'aménagement en cours d'étude ;
- Se rendre compte, sur site, de certains aménagements projetés sur le couloir endigué à Narbonne ;
- Faire remonter et entendre les interrogations et préoccupations du public vis-à-vis du projet d'aménagement du rec de Veyret envisagé ;
- Permettre d'exprimer les idées ou alternatives possibles sur certains sujets ;

Les participants ont été informés que des photographies de la visite seraient utilisées dans le compte rendu des échanges. Le droit à l'image a été autorisé avec la réserve qu'une légende ne cible pas les propos d'une personne ou remonte des propos erronés.

Ce compte rendu reprend de manière exhaustive ce qui a été exprimé par les participants pendant la visite. Le SMDA s'engage à répondre aux questions et préoccupations exprimées au cours des différents temps de concertation proposés dans un délai raisonnable.

Toutes les contributions de la concertation préalable, dont ce compte rendu, sont disponibles sur le site internet du SMDA.

2 Participants

Cette visite de terrain a réuni 9 participants :

- André Bories – Rubresus
- Laurent Fabs – Nous sommes Narbonne
- Bernadette Bertin – Commission Archéologique et Littéraire de Narbonne
- Jean Bertin
- Marine Birouste – LPA Narbonne
- Jean-Luc Thibault – Eccla
- Martine Bonnet
- Christian Bonnet
- Jean Manuel Perez

Organisateurs	
Laurie Durif	Responsable Administrative et Financière au SMDA
Thierry Bolano	Responsable ouvrage au SMDA
Christophe Vergonzane	Chargé de mission SMMAR
Julien Vanwarreghem	BRLi - Directeur de projets en hydraulique et génie civil
Charlotte Ronan	Animatrice - BRLi
Julien Tora	Animateur - BRLi

3 Contenu des échanges

Les échanges ont été capitalisés de manière exhaustive dans ce compte rendu. Les échanges sont restitués ci-dessous par thématiques, afin de regrouper les questions et préoccupations similaires. L'ordre de présentation ne suit donc pas strictement l'ordre chronologique de la visite de terrain, mais vise à rendre compte de l'ensemble des sujets abordés.

3.1 Les enjeux sur le bassin versant et le projet envisagé

◆ Précisions sur les risques et les enjeux

Une participante a demandé où étaient situés les enjeux concernés par le risque d'une inondation Q100. Les cartes du bassin versant du Rec de Veyret ont été présentées pour montrer les secteurs à risque, sur Narbonne et Montredon-des-Corbières.

Un participant souligne que ce serait appréciable d'avoir des supports complémentaires pour améliorer la compréhension du fonctionnement du bassin versant du Rec de Veyret en cas de crue. Il précise que la carte du bassin versant en relief est très bien, et que des calques pourraient y être ajoutés. Le fait d'avoir différents fonds de carte n'aide pas à la compréhension selon lui.

Un participant demande si on sait où se trouvait le cours d'eau à l'époque. M. Fabas répond qu'il existe une carte de Cassigny du 17^{ème} siècle.

◆ Précisions sur le projet envisagé au stade de l'avant-projet

Une partie de la discussion a porté sur le recalibrage du couloir endigué et la reprise ou non du Pont Leclerc, considéré comme un « goulot d'étranglement » par un participant.

Il est demandé si le Pont de la Liberté va être retouché. BRLingénierie a répondu que l'intérêt hydraulique de la reprise de ce pont a été étudié (alternative avant et sans retouche du pont) et il est très faible. Il existe également de fortes contraintes foncières et l'équilibre a été étudié entre ces contraintes foncières fortes, le faible intérêt hydraulique et le coût d'un tel remaniement.

Un participant précise que le secteur en amont du Pont Leclerc sera donc encore inondé en cas de crue centennale. C'est jugé non satisfaisant pour les quartiers avant ce pont. Il avait été proposé dans une étude précédente de faire un deuxième pont et de prévoir des déviations du cours d'eau.

Le SMDA a rappelé que de manière plus générale dans ce type de projet, la philosophie de protection est la suivante : soit on arrive à mettre hors d'eau, ce qui est la majorité des cas dans le cadre de ce projet, soit on abaisse le niveau d'eau de manière significative et donc les dégâts potentiels. En effet, certains secteurs seront encore inondés mais le projet permet de réduire les hauteurs d'eau.

« On améliore la situation, mais on n'arrive pas à mettre hors d'eau [tout le secteur en amont du Pont Leclerc]. »

◆ L'historique d'aménagement sur Narbonne

Un participant est sceptique sur le fait que Narbonne ait fait des aménagements depuis 50 ans pour se protéger des crues. Le SMDA rappelle que plusieurs aménagements ont été créés par la commune de Narbonne: ouvrage de rétention de Cap de Pla, l'endiguement du Rec dans la traversée de Narbonne, la création d'un chenal vers les étangs. Sur une période allant de 1970 à 1980.

« Il n'y a rien qui est fait [pour protéger des inondations], ça dure depuis 1980. »

Il est demandé pourquoi ce projet ne peut pas aller plus vite. Le SMDA rappelle que des phases d'études sont à respecter et que la concertation préalable menée en juin et juillet 2026 a été un choix pour nourrir le projet.

◆ Retour sur l'événement de janvier 2026

« Est-ce que vous avez tiré des leçons des évènements de janvier 2026 ? »

Le SMDA a pu caractériser l'évènement, à savoir qu'il s'agissait d'une « petite crue », de l'ordre de Q2 à Q5. L'ouvrage de Cap de Pla a fonctionné et permet d'être efficace pour des crues inférieures à Q5.

Un participant précise que l'évacuation des quartiers de Narbonne s'est faite par rapport « à la pluie crainte et non à la pluie tombée ». Le SMDA répond qu'il s'agit d'un principe de précaution dû au fait que Météo France avait annoncé une nouvelle pluie qui aurait aggravé la situation qu'on a connue, qui finalement s'est décalée et n'a pas touché le bassin versant du Rec de Veyret.

« Est-ce que le projet permettra de rassurer suffisamment Mr le Préfet pour ne pas évacuer tous les 4 matins ? »

« On souhaiterait que le Préfet ne panique plus. »

Le SMDA précise qu'il existe des prévisions d'intensité de pluies. Si le système d'endiguement prévu peut absorber ce niveau de pluie, alors les décisionnaires décident de ne pas évacuer. Le système d'alerte va s'adapter au projet qui sera mis en place. Dans tous les cas, l'appréciation est faite selon le contexte. Chaque crue est unique dans son fonctionnement. Il est important de noter que dans ce bassin versant en particulier, le temps de réaction est très court, comparé au bassin versant de l'Aude par exemple (bassin versant plus étendu).

« Le bassin versant du Rec réagit très vite en cas de pluies. »

4/8

3.2 L'urbanisme

Les participants s'étonnent qu'ils puissent y avoir des projets qui voient le jour en zone inondable aujourd'hui, en citant notamment les travaux en cours sur l'Espace de Liberté.

« L'Espace de Liberté continue de grandir... C'est bizarre ».

Le SMDA rappelle qu'il existe des règles d'urbanisme et que les permis de construire doivent respecter les règles inscrites au PPRi en fonction de ces zonages. Pour le crématorium par exemple, le projet a pu se faire car sur la zone sur laquelle il se trouve, le PPRi permet de reprendre des bâtiments existants s'ils sont conçus de façon à ne pas rajouter des enjeux en zone inondable.

3.3 Les alternatives au projet

◆ Questions sur les autres études

Un participant note que BRLi a travaillé sur ce projet, mais demande s'il existe d'autres études. Le SMDA répond qu'il y a bien eu d'autres études avant cette étude d'avant-projet portée par le SMDA. Le SMDA explique qu'il y a eu des études antérieures avec des maitres d'ouvrages différents, dont la mairie de Narbonne. Le SMDA a repris le projet en 2006 avec un marché en cours avec le bureau d'études BG qui a proposé un schéma d'aménagement global avec un certain nombre d'aménagements. Tout a été remis à plat par la suite car l'étude ne prenait pas en compte l'entièreté du bassin versant.

Un participant remet en cause le marché public qui existe entre le SMDA et BRLIngénierie et estime qu'un avis contradictoire doit être apporté.

Le SMDA précise que les procédures de marché public ont été respectées. BRLingénierie ajoute que des réunions techniques et de pilotage stratégique jalonnent le projet. Ces réunions intègrent notamment les services de l'Etat qui valident toutes les étapes et apportent leur expertise.

Un participant demande si les citoyens peuvent avoir accès aux compte rendus de ces réunions.

Réponse après la réunion : les comités techniques permettent aux financeurs et techniciens d'échanger en cours d'étude. Le suivi de ces réunions ne fait pas l'objet d'un compte rendu validé. Les seules décisions sont celles prises par les élus. Les délibérations sont toutes disponibles sur le site internet du SMDA dans la partie « Documentation ».

« Ce n'est pas le projet de BRLingénierie. »

◆ Elargissement du pont Leclerc

Certains participants précisent que les études antérieures intégraient l'élargissement du pont Leclerc et estiment qu'une nouvelle analyse mériterait d'exister, afin d'éviter de retenir un projet qui contient des barrages sur coûteux.

« Ça mérite une nouvelle analyse. »

BRLingénierie rappelle que l'intérêt hydraulique de l'élargissement du pont n'est pas significatif et que les impacts fonciers sont nombreux. Enfin, le coût d'un tel remaniement est estimé à plus de 5 millions d'euros.

Il est demandé quel serait l'impact de l'augmentation de la section sous le pont si on passe le couloir endigué de 7 à 15 mètres de large. BRLingénierie explique qu'on augmente un peu la débitance, mais pas assez pour éviter de mettre hors d'eau les quartiers évoqués précédemment.

« Tout a été modélisé, avec des modèles hydrauliques puissants qui peuvent tourner plusieurs jours. »

◆ Le cas de Cap de Pla

Il est envisagé de prendre des matériaux au niveau de Cap de Pla. Un participant demande si on ne pourra pas davantage creuser Cap de Pla pour retenir plus d'eau (nivellement et creuser plus). BRLingénierie précise que 70 000 M3 pourraient être prélevés dans le projet envisagé. Cette capacité est limitée en raison notamment de la présence de la nappe phréatique (périmètre protégé). Les contraintes sont différentes que celles qui existaient dans les études précédentes.

« Par exemple, pour donner un point de repère, on ne touche pas à la maison avec les Oliviers ».

◆ Autres alternatives au projet exprimées

Des alternatives ont été exprimées lors de la visite :

- Creuser un nouvel exutoire
- Approfondir le couloir endigué et « se brancher » sur le canal de la Robine

Il est demandé par les participants si ces options ont été étudiées.

BRLingénierie répond que ces solutions ne permettraient pas d'augmenter significativement le débit du couloir endigué, sans parler des contraintes que représente l'autoroute A9. Néanmoins l'écartement de ce type de solution peut être précisé. Le SMMAR précise que le canal de La Robine est classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et qu'à ce titre, y intervenir serait quasiment impossible.

Enfin, un participant a demandé si une solution un peu « farfelue » ne pourrait être étudiée sur la Plaine, à savoir un ouvrage qui « sortirait » quand on en a besoin, lorsqu'il y a une crue et qui serait rentrer en l'absence de crue. BRLingénierie répond que ce type d'ouvrage ne peut pas fonctionner au vu des débits et volumes en jeu.

3.4 Le couloir endigué : recalibrage prévu et aspect général

Des explications ont été données aux participants sur les reprises de berges envisagées sur le couloir endigué.

◆ Questions sur les interventions envisagées sur le couloir endigué

Un participant demande pourquoi il n'est pas prévu d'élargir d'avantage le Rec de Veyret. Il est demandé s'il est possible d'envoyer l'eau encore plus loin sur le bassin versant.

BRLi précise que l'élargissement engendrerait la reprise du Pont de la Liberté, un surcoût non négligeable sur le rétablissement des ouvrages routiers traversant le couloir, le besoin d'intervenir au droit de l'autoroute A9, ainsi que des enjeux fonciers en rive gauche.

« C'est dommage de se mettre des contraintes d'évacuation [des eaux] ».

« Possibilité d'agrandir la baignoire ? »

Le SMDA rappelle qu'il y a déjà des ouvrages en place qui permettent d'inonder certaines parties du bassin versant à l'aval.

Il est rappelé qu'en alerte jaune, les vannes doivent rester ouvertes pour inonder la rive droite, par principe de précaution (vis-à-vis de la digue rive gauche). Dans les travaux envisagés sur le couloir endigué, le SMDA précise qu'il est prévu de reprendre totalement les vannes existantes et de les équiper de clapets anti-retours (pour ne permettre que le drainage de la rive gauche mais pas son remplissage par le Rec en crue).

Un participant demande s'il ne peut pas y avoir un intérêt à inonder la plaine près du couloir endigué par temps sec, si toutes les autorités se mettent d'accord en amont. Le SMDA rappelle que les démarches de protection des inondations sont à dissocier d'éventuels projets de retenues d'eau. Un exemple est donné sur la complexité de cette gestion : si un orage éclate et remplit le couloir endigué qu'on choisirait de faire déverser sur la plaine et rive droite ; si un nouvel épisode pluvieux intense arrive derrière, la capacité d'évaluation prévue sur la plaine ne sera pas optimisée (« place déjà prise ») et cela entraînerait des débordements dans les quartiers que l'on souhaitait protéger initialement.

◆ Question sur l'aspect du couloir endigué

Les participants estiment que les abords du couloir endigué et le couloir endigué en lui-même sont mal entretenus. Ils demandent d'où viennent les déchets présents dans le Rec de Veyret.

« C'est une poubelle ».

« 30 millions d'euros pour garder une plaie, alors qu'on pourrait faire quelque chose. »

L'assistance répond que ce sont des « gens mal éduqués » qui jettent leurs déchets directement dans le cours d'eau. Certains participants notent que le Rec a été entretenu récemment, ce qui n'est pas souvent le cas selon eux.

Les participants reconnaissent que les travaux sur le couloir endigué sont une opportunité pour recréer un certain agrément sur cette zone pour la ville de Narbonne (espace vitrine, proximité des grands Buffets très fréquentés...).

◆ Question de la renaturation et du méandrement

Une participante relève que l'eau stagnante dans le Rec de Veyret peut avoir un certain intérêt au niveau biologique. Elle demande si on a des informations sur l'état sanitaire du cours d'eau pour voir comment ce serait possible de l'améliorer. Elle demande si la renaturation du cours d'eau est prévue, par exemple en implantant des espèces purificatrices.

Cette même participante relève que le couloir est ultra rectiligne. Est-ce que ça ne vaudrait pas le coup de reméandrer.

Le SMDA précise que l'étude environnementale comprend le lit du Rec de Veyret. Pour ce qui est du volet paysager, ces sujets seront étudiés dans une phase ultérieure d'étude.

« L'eau dévale. »

Un participant souligne que la mairie de Narbonne avait fait des études pour évaluer l'opportunité de mettre des maisons sur pilotis. Selon lui, « c'était de l'argent fichu par la fenêtre ».

3.5 Les ouvrages écrêteurs de crue

Un participant demande si les études de dimensionnement ont pris en compte le risque de rupture d'ouvrage.

BRLingénierie précise que le risque de rupture fait partie des vérifications obligatoires pour ce type d'ouvrages. Il est précisé que les ouvrages de la Plaine et de Bagatelle sont prévus en remblais et non en béton, excepté pour l'évacuateur de crue / déversoir sur le côté de l'ouvrage (étant donné que s'il rentre en action, la vitesse d'écoulement sera forte de l'ordre de 15 m/s) et le pertuis.

Un participant se demande si quand l'ouvrage écrêteur sera rempli d'eau, ça ne va pas déstructurer l'ouvrage. BRLingénierie répond que ce type de barrage est conçu en matériaux compactés, étanches.

7/8

3.6 Les impacts du projet au niveau du patrimoine

◆ Au niveau de l'environnement et du paysage

Un participant rappelle que d'après la Charte de l'Environnement selon lui, il faut 2 projets sur les grands projets pour avoir une autorisation. Le SMDA répond que c'est un peu déformé dans le cadre du projet d'aménagement du Rec de Veyret ; il faut démontrer que d'autres solutions ont été étudiées et que la solution retenue est celle de moindre impact.

Un participant estime que le choix d'un projet de moindre impact reste à démontrer. Le SMDA et BRLingénierie précisent que l'étude technique de l'efficacité hydraulique des scénarios est une chose, mais qu'elle doit bien entendu être mise au regard des autres enjeux sur le site qu'ils soient environnementaux, patrimoniaux ou socio-économiques. Des études d'impacts sont prévues dans le cadre de ce projet et font partie des dossiers réglementaires obligatoires.

« Il faut défendre notre environnement. »

« On va défoncer le paysage partout. »

◆ Au niveau archéologique

Les participants demandent si des études archéologiques sont prévues, dans la mesure ou a priori, une digue aurait été faite au temps des Romains.

Le SMMAR répond qu'une étude d'archéologie préventive est en effet prévue.

BRLingénierie précise qu'il n'y a pas eu de sondages à l'heure actuelle, uniquement des sondages géotechniques (carottages) pour l'étude des matériaux qui pourraient être utilisés pour les ouvrages écrêteurs de crue. Des investigations ont eu lieu également à Cap de Pla.

◆ Au niveau foncier

Le SMDA précise que des négociations foncières sont prévues en rive gauche et en rive droite pour permettre d'élargir le couloir endigué.

3.7 Le calendrier du projet

Des précisions sur le calendrier du projet ont été demandées par un participant.

Le SMDA précise que la concertation préalable accompagnée par la CNDP finit le 31/07/2026. La garante de la CNDP a un mois pour rédiger son bilan, puis le SMDA a 2 mois pour y apporter des réponses argumentées.

La validation du projet – stade projet – devrait avoir lieu fin 2026 ou début 2027 et les études d'impacts et dossiers réglementaires devraient avoir lieu en 2027.